



- +
- Point de référence**
Cote de référence : Altitude de l'antenne la plus basse .
- ① **Zone Primaire :** Obstacles limités à une cote inférieure de 10m à la cote de référence.
- ② **Zone Secondaire :** Obstacles limités à une cote = $1\% d + (\text{cote de référence} - 10\text{m})$.
- ③ **Secteur de dégagement:** Ce secteur de dégagement permet la visibilité de la piste par les antennes. il est défini par une pente, de y , et chaque côté du secteur par un azimuth par rapport au nord géographique. Obstacles limités à une cote inférieure de X m à celle de référence. $X = y * d$ où y est la pente en pourcentage.
- d :** Distance séparant l'obstacle du point de référence.